



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 25 septembre 2023

Objet : Question parlementaire n° 8324 du 18 septembre 2023 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Réglementation au sujet de la conservation des cendres d'un défunt ».

Monsieur le Ministre,

En date du 18 septembre 2023, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Il apparaît cependant que la question relève également de la compétence de la Ministre de la Santé.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Intérieur

(s.) Taina Bofferding